

**AFFAIRE N° 11- Mise en adjudication du matériel et du mobilier réformés provenant de l'ex-Hôpital St-Jacques.**

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Vous savez tous autant que moi que la Municipalité a dû faire aménager en salles de classes les locaux de l'ex Hôpital St-Jacques pour y loger l'Ecole d'Application des garçons que le Vice-Secteurat se proposait de supprimer purement et simplement, si des salles de classes n'étaient pas mises à sa disposition à la rentrée d'Août.

Les travaux d'aménagement de l'hôpital sont actuellement en cours mais un problème se pose en ce qui concerne le matériel et le mobilier dont la Commune n'a plus l'emploi et qu'elle ne sait plus où entreposer faute de magasins.

Des propositions de vente concernant ce matériel et ce mobilier ont été adressées au Directeur de l'Hôpital Départemental qui nous a répondu que cela ne l'intéressait pas.

A la suite de quoi l'Administration communale a fait procéder à la réforme du matériel et du mobilier en cause par la Commission compétente.

Je vous propose, maintenant, Messieurs, de les vendre aux enchères publiques.

Si vous êtes d'accord la date de l'adjudication pourrait être fixée au 25 Septembre prochain.

Je mets aux voix la question ./.

Le Maire : il serait bon de profiter de cette occasion pour mettre également à l'enchère le vieux matériel automobile et le vieux camion que nous avons au Garage, soit :

- 1 camion RENAULT N° 34-BT
- 1 Vedette FORD N° 72-AV
- 1 CITROEN 2 C.V. N° 75-BC.

Adopté à l'unanimité.

*H. Beun, le 28 septembre 1962*  
*Le Greffier*  
*Signé: Berneau Gradien*

x

x

x